

DEPARTEMENT

REPUBLIQUE FRANCAISE

LOT

Extrait du registre des délibérations de la Commune de **CEZAC-EN-QUERCY**
N° : 2025-04 décembre D02

Conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt cinq

Le : 04 décembre à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de CEZAC (Lot)

dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie de CEZAC sous la présidence de Maurice ROUSSILLON, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 28/11/2025.

Présents : Jean-Pierre ALAZARD, Jean-Noël CAMBE, Sébastien COLONGES, Jean-Denis CORMANE, Lilian GIRMA, Pascale GONFROY, Fabien PARAIRE, Jean-Marc PERN, Charles POIRET, Maurice ROUSSILLON.

Pouvoir : /

Absents excusés : Caroline LEGRAND.

A été désignée secrétaire : Jean-Marc PERN.

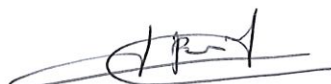
Objet : Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal de la séance du 23 octobre 2025.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal de la séance du 23 octobre 2025 est approuvé sans remarques particulières.

Reçue en préfecture le : 05/12/2025

Publiée par affichage le : 11/12/2025

Le Secrétaire de séance,



Jean-Marc PERN.

Fait et délibéré le 04/12/2025.

Pour Copie conforme,

Le Maire,



Maurice ROUSSILLON.



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».